

Objet : Procès-verbal de séance

Réunion du vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre

=====

Etaient présents : Yann BONDIER-MORET Maire, Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Bénédicte BOURGEOIS, Vincent BRIQUEZ Adjoint, Carine ARBEZ, Angélique COLLE, Vanessa DEFFRADAS, Bernard DUBREZ, Valérie DUMONT-GIRARD, Sylvain MARTIN, Béatrice NOUGIER, Romain PERRIER, Raphaël TEDOLDI.

Etaient excusés : Sylvie GAUDY procuration à Valérie DUMONT-GIRARD, Anthony GAUTHIER

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON est désigné secrétaire de séance.

Comptes de gestion 2023

Le Maire procède à la présentation des comptes de gestion Commune, Commerce, Lotissement Trè la Roche et Lotissement Sur le Pré visés par le Trésorier Payeur Général. Ceux-ci correspondent aux comptes de la Commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion 2023.

Comptes administratifs 2023

Le Maire expose dans le détail la réalisation de tous les budgets.

En ce qui concerne le Compte Administratif 2023 de la Commune, il ressort un résultat déficitaire pour l'exercice d'un montant de 1733.78 € pour la section de fonctionnement et un résultat déficitaire 2023 de 392 637.76 € pour la section d'investissement. Le résultat final du compte administratif du budget Commune, avec la reprise des résultats des exercices précédents, présente un excédent global de clôture de 895 088.06 € Le Maire présente le détail de l'ensemble des investissements réalisés dans l'année 2023. Les investissements principaux réalisés cette année sur le budget Commune sont : travaux en cours de la Maison Roybier pour 341 800 €, réfection de la voirie Rue du Crêt 9 100 €, changement de la vis d'alimentation et cornue du foyer de la chaufferie bois 9 100 €, déviation du réseau d'eaux pluviales Rue du Couchant 17 400 €, aménagement toilettes ALSH 15 100 €, aménagement cavurnes et jardin du souvenir 6 700 €, rénovation appartement au-dessus de la poste 10 150 € et achat des parcelles ZA 45 et ZA 125 pour 40 000 €.

Le compte administratif du budget « Commerce » dégage un résultat d'exercice de 24 098.82 € en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 16 200 € en section d'investissement. Le résultat final est déficitaire de 30 354.96 € en tenant compte de la reprise des résultats des exercices précédents.

Le budget lotissement « Sur le Pré » enregistre un résultat excédentaire global de 257 833.23 €. Concernant le budget « Trè la Roche », les opérations relatives à ce budget étant terminées, le résultat global excédentaire de 117 257.54 € a été affecté au budget général de la commune, ce budget annexe est clos.

Le Conseil Municipal désigne Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON président de séance pour procéder au vote des comptes administratifs.

Le Maire ayant quitté la salle, Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, président de séance, procède au vote des comptes administratifs de la Commune, du Commerce, des lotissements « Trè la Roche » et « Sur le Pré ». Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des présents.

Le Maire reprend la présidence de séance.

Objet : suite du procès-verbal

=====

Vote des taxes

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Par contre, cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire rappelle pour mémoire qu'à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, des modifications sont intervenues dans le schéma de financement des collectivités locales depuis 2021. En compensation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes avec application d'un coefficient correcteur. Pour rappel, le taux de 2020 pour la TFPB du département était de 24.36 %, et le taux communal de 7.85 %, soit un nouveau taux globalisé de 32.21 %. Il résulte de cette modification que le transfert est neutre pour le contribuable puisque la part versée au département disparaît.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes directes locales. Les taux adoptés, à l'unanimité, sont les suivants :

Taxe d'habitation : 5.33 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.21 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.03%.

Budgets primitifs 2024

Le Maire présente un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus, tous mandats confondus, pour l'année 2023.

Budget Primitif 2024 Commune :

Le Maire précise que les opérations administratives de clôture du budget de l'Association Foncière (AF) de remembrement sont en cours, qu'il n'y a pas lieu de créer un budget primitif 2024 pour l'AF. Par conséquent, les résultats 2023 de ce budget (36 557.05 € en section de fonctionnement et 8 695 € en section d'investissement) s'ajoutent aux résultats du budget général de la commune.

Section Fonctionnement

Le Maire expose l'ensemble des prévisions en dépenses et recettes de fonctionnement. En tenant compte de la reprise des résultats des exercices antérieurs d'un montant de 97 040.96 € auxquels s'ajoutent les résultats du budget de l'Association Foncière de remembrement de 36 557.05 € et du virement à la section d'investissement de 269 434.24 €, la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 220 481.24 €.

Section Investissement

Les investissements prévus sont principalement : maîtrise d'œuvre et travaux de réhabilitation de la maison Roybier, aménagement tiers lieu au-dessus de la médiathèque, accessibilité bâtiments communaux, réfection du clavier de l'orgue, éclairage LED Espace Loisirs, défense incendie, travaux mur de soutènement étang des Moulins Piquand, programme goudronnage voirie, plan vélo.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 167 258 € y compris la reprise des résultats des exercices précédents.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2024 de la Commune.

Budget Primitif 2024 Sur le Pré :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel qui prévoit :

- la reprise des résultats antérieurs
- la réalisation des travaux de goudronnage.
- le virement des résultats au budget général de la commune

Objet : suite du procès-verbal

Budget primitif 2024 Commerce :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Commerce et station-service qui prévoit :

- la reprise des résultats antérieurs, les loyers en recettes
- le remboursement de l'emprunt et quelques travaux en dépenses

SIDEC : adhésion au service e.lum ®

Le Maire présente le bilan d'exploitation du service e.lum ® auquel la commune adhère depuis 12 ans : service de diagnostic, maintenance, entretien, suivi et bilan de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler son adhésion au service e-lum ® et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Demande de subvention exceptionnelle

Le Maire fait part d'un courrier de l'association Les Fous Zélés présentant le projet d'organiser un festival « Fou Zéléstival » prévu les 21 et 22 septembre 2024 à Longchaumois. L'association sollicite des subventions auprès de plusieurs organismes et collectivités, certaines subventions sont dépendantes de l'octroi d'une subvention par la commune.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 6 abstentions, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1500 € à l'association les Fous Zélés pour l'organisation de ce festival.

Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Le Maire informe le Conseil Municipal que selon la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, il est demandé aux communes d'identifier en son périmètre de potentielles Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER). Les projets situés au sein d'une ZAER feront l'objet de délais d'examen raccourcis.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les potentielles Zones d'Accélération des Energies Renouvelables présentées.

Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal de trois droits de préemption urbain concernant quatre ventes situées en zone UC, UP et UH. Le droit de préemption n'a pas été appliqué.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture d'un courrier d'information de l'APEI de Saint-Claude concernant l'opération brioches 2023. Lors de cette opération, Hauts de Bienne et les communes voisines ont vendu 1575 brioches pour un montant de 9937 €, pour information Longchaumois a vendu 546 brioches pour la somme de 3523 €. Le Conseil Municipal félicite l'ensemble des bénévoles pour leur implication. L'opération brioches 2024 se déroulera du 14 au 20 octobre.

Sylvain MARTIN s'informe sur l'avancement des travaux de la maison Roybier. L'analyse des réponses au questionnaire sur les commerces est en cours.

Séance levée à 0h15
Fait en Mairie, le 10 avril 2024
Le Secrétaire de séance
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON